



HAL
open science

Notables et processus de notabilisation en France aux XIXe et XXe siècles

Jean-Louis Briquet

► **To cite this version:**

Jean-Louis Briquet. Notables et processus de notabilisation en France aux XIXe et XXe siècles. 2012.
hal-00918922

HAL Id: hal-00918922

<https://hal.science/hal-00918922>

Preprint submitted on 16 Dec 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Notables et processus de notabilisation dans la France des XIXe et XXe siècles¹

Jean-Louis BRIQUET

La notion de notable a eu une place essentielle dans l'histoire sociale de la politique dans la France contemporaine pour deux raisons principales. Elle a servi d'une part à caractériser les élites dirigeantes du XIXe siècle en désignant sous ce terme un groupe restreint d'individus et de lignées familiales cumulant la richesse économique (principalement foncière), le prestige social et le pouvoir politique. Il s'agissait de rendre compte de la formation, au lendemain de la Révolution française, d'un milieu social dans lequel la noblesse conservait une position déterminante mais non exclusive ; elle côtoyait les fractions fortunées de la bourgeoisie propriétaire, avec lesquelles elle partageait désormais le monopole de l'accès aux charges électives et aux fonctions administratives – que ce monopole soit assuré en droit (par le cens) ou en fait (dans le cas des oligarchies du second Empire). D'autre part, le processus de démocratisation, qui ne s'est réalisé pleinement qu'après l'instauration de la troisième République en 1870, a été associée à la « fin des notables », ces derniers apparaissant alors comme les protagonistes d'une époque de transition d'une société d'ordres prolongeant l'ancien régime vers une modernité politique dont ils étaient l'une des figures antithétiques.

Limiter de la sorte la notion de notable à un groupe social circonscrit (les élites censitaires) et à une époque historique déterminée (celle qui précède l'établissement durable de la République) a l'avantage d'en éviter un usage imprécis². Malgré la diversité des situations et des positions hiérarchiques en son sein, la classe notabiliaire ainsi définie représente un groupe relativement cohérent par ses qualités et ses prérogatives (la richesse terrienne, la citoyenneté active, l'exercice des fonctions publiques) ainsi que par son mode de vie (sociabilité mondaine, loisirs, implication dans la vie collective, philanthropie privée, etc.). Cette conception volontairement restrictive s'accorde en outre avec un schéma interprétatif de la républicanisation de la société française qui, en l'associant au remplacement des anciennes élites nobiliaires par des hommes politiques professionnalisés issus des catégories sociales intermédiaires (petits propriétaires, fonctionnaires, professions libérales), donne la mesure des bouleversements qu'induit à partir du dernier quart du XIXe siècle l'enracinement du suffrage universel. L'opposition à ce point marquée entre le modèle notabiliaire et le modèle démocratique interdit cependant d'envisager les formes attestées de continuité du pouvoir notabiliaire bien au-delà de la période d'implantation de la République autrement que sous la forme résiduelle d'une permanence du passé, destinée à disparaître avec la professionnalisation de la politique, la spécialisation des tâches administratives des élus et le développement des partis politiques organisés.

S'attacher à cette continuité, ainsi que l'ont fait l'histoire sociale récente de la troisième République et la sociologie du pouvoir local en France³, incite à réviser l'hypothèse de la « fin des notables ». Il s'agit alors d'examiner comment les pratiques notabiliaires (clientélisme, constitution et entretien

¹ Traduction française de Jean-Louis Briquet, « Notabili e processi di notabilizzazione nella Francia del diciannovesimo e ventesimo secolo », *Ricerche di storia politica*, vol. XV, n° 3, 2012, p. 279-294.

² A. J. Tudesq, « La notion de notable et les différentes dimensions de l'étude des notables », *Cahiers de la Méditerranée*, n. 46-47, 1993. L'auteur invite à réserver la notion de notable à la période qui s'étend du début du XIXe siècle à la fin des années 1870 afin que celle-ci désigne un milieu dirigeant historiquement spécifié, caractérisé par le cumul des positions de pouvoir dans les sphères sociales, économiques et politiques.

³ Cf. également, dans une perspective plus générale, A. Mayer, *The Persistence of Old Regime : Europe to the Great War*, London, Croom Helm, 1981.

d'un patrimoine politique personnalisé et territorialisé, médiation entre l'espace local et les autorités politico-administratives) se sont recomposées tout autant au sein des anciennes élites converties à la République qu'à l'intérieur de la nouvelle classe politique professionnalisée, comment, en d'autres termes, ces pratiques se sont adaptées aux transformations de la compétition électorale, de l'action publique et du métier d'élu. Ce faisant, ce sont moins les notables comme groupe social déterminé que les processus de notabilisation qui retiennent l'attention, moins les situations historiques particulières qui ont présidé à la formation de ce groupe et dans lesquelles il a exercé son hégémonie, que les pratiques du pouvoir que la notion de notable permet de repérer dans des contextes sociopolitiques très différents⁴.

L'historiographie de la politisation démocratique

Dans ses formulations classiques, l'historiographie de la démocratisation politique en France se réfère à un schéma interprétatif qui l'identifie à un processus d'apprentissage et d'assimilation du « modèle républicain » par les populations, en particulier les populations rurales. Les travaux de Maurice Agulhon en fournissent une illustration typique, dans lesquels la « pénétration dans les campagnes de la politique »⁵ se confond avec l'implantation de la République. La chronologie d'une telle pénétration est certes très diverse selon les contextes : tardive dans les régions de l'Ouest, où l'influence du clergé et des grands propriétaires terriens demeure souvent vivace jusqu'au début du XXe siècle, elle est bien plus précoce dans les zones de petite propriété paysanne du Centre ou du Midi. Dans ce dernier, le déclin de l'emprise spirituelle de l'Église, l'élargissement de l'horizon culturel des masses (diffusion de la langue nationale, recul de l'analphabétisme, développement de la lecture de la presse), la vitalité de la sociabilité populaire et des instances d'organisation de la vie rurale (confréries, sociétés de secours, cercles et chambrées) ont favorisé dès les années 1830 la « descente de la politique vers les masses ». Celles-ci ont progressivement appris à s'intéresser aux affaires publiques, à exprimer collectivement certaines de leurs aspirations (usages communautaires de la terre, contestation fiscale, désirs d'émancipation), à se détacher de leurs autorités tutélaires traditionnelles au profit de leaders nouveaux, petits propriétaires rentiers, artisans ou commerçants, avec lesquels ils ont expérimenté des formes plus égalitaires de relations sociales et qui ont participé à la propagation de l'idée démocratique au sein de larges fractions de la population⁶.

Dans le Midi, comme dans de nombreuses autres régions françaises, l'imprégnation politique de la vie populaire et le patronage démocratique de nouvelles élites intermédiaires ont posé les bases d'une démocratie rurale qui s'est manifestée brièvement avec les premières élections au suffrage universel masculin sous la deuxième République (1848-1852), que le contrôle autoritaire du vote et

⁴ Les rapprochements entre l'histoire et la science politique au cours des années 1980, dont témoignent par exemple la création de la revue *Genèses* et la création de la collection « Sociohistoire » aux éditions Belin, ont nourri ce type d'approche et permis un renouvellement fécond de la réflexion sur les élites politiques aux XIXe et XXe siècles. L'histoire sociale du politique a eu un rôle central dans ce renouvellement, grâce notamment aux grandes enquêtes prosopographiques sur le personnel parlementaire. Cf. en particulier J.-M. Mayeur, J.-P. Chaline, A. Corbin, dir., *Les parlementaires français de la troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

⁵ M. Agulhon, « Présentation », in *La politisation des campagnes au XIXe siècle. France, Italie, Espagne, Portugal*, Rome, Ecole française de Rome, 2000, p. 3.

⁶ Je reprends ici les thèses du même M. Agulhon dans son étude du département du Var dans la première moitié du XIXe siècle : *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la IIe République*, Paris, Editions du Seuil, 1979, en particulier p. 147-284.

la répression des oppositions sous le second Empire (1852-1870) ont empêché de se réaliser et dont la troisième République constitue la consécration. Celle-ci marque en effet l'accomplissement d'un long processus de politisation des populations rurales, qu'elle contribue à renforcer en les intégrant en plus grand nombre à la vie politique nationale et en diffusant plus largement en leur sein la politique démocratique. Ces phénomènes sont suffisamment connus pour qu'il ne soit pas besoin d'y revenir dans le détail⁷. La régularité des scrutins, nationaux et locaux, combinée à une lutte électorale devenue réellement compétitive, inscrit la politique dans la vie quotidienne des individus. Ceux-ci font l'expérience concrète de la citoyenneté en s'accoutumant à ce nouveau mode d'expression qu'est le vote et en prenant la mesure de leur capacité d'influence, même réduite, sur leurs représentants. Par l'intermédiaire de ces derniers et à la faveur de l'expansion de la presse, ils se familiarisent avec les idéologies et les programmes de portée générale ; ils s'approprient des identités collectives (républicains contre monarchistes, radicaux contre conservateurs, « rouges » contre « blancs ») que consolident les relations de loyauté verticales avec les élus ainsi que les liens de solidarité horizontaux à l'intérieur de réseaux de sociabilité et de coopération de nature communautaire ou professionnelle. Le développement des instances de socialisation civique que sont notamment l'école primaire obligatoire et l'armée de conscription renforce, avec l'inculcation des principes abstraits de la citoyenneté, les allégeances à l'Etat et à la Nation ; il participe à la propagation d'une identité nationale fondée sur la laïcité et la morale républicaine et entretenue par des rituels publics (fêtes, commémorations) qui établissent le lien social collectif sur une symbolique commune.

Ce faisant, les citoyens apprennent à relier les événements de la vie locale aux questions politiques débattues nationalement ; ils endossent des rôles civiques qui les amènent à s'intéresser aux affaires publiques et à s'ouvrir aux influences politiques externes. L'origine de ces processus est ancienne. Plusieurs travaux ont montré le rôle majeur de l'élargissement du suffrage local sous la monarchie de Juillet (avec la loi du 21 mars 1831 qui offre la possibilité d'élire les conseillers municipaux à près d'un tiers des hommes majeurs) dans la prise de conscience politique et l'apprentissage de la citoyenneté des populations rurales⁸. Leur intensité et les manières dont ils se sont déroulés ont fait l'objet de vives controverses. Celles-ci ont opposé en particulier les tenants de la thèse d'une politisation précoce par irrigation démocratique des structures sociales et des mentalités villageoises à ceux qui, comme Eugen Weber, ont souligné la persistance d'un « stade archaïque » de la vie politique dans de nombreuses régions françaises jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, avant que les communautés paysannes sortent de leur isolement, que les effets de l'instruction et de la modernisation économique se fassent sentir et que « les individus et les groupes pass[ent] de l'indifférence à la participation parce qu'ils sentaient qu'ils étaient impliqués dans la nation »⁹. Dans les deux cas cependant, la politisation procède d'un mouvement d'intégration à l'espace national et

⁷ Pour une synthèse, cf. N. Roussellier, « Les caractères de la vie politique dans la France républicaine 1889-1914 », in S. Berstein, M. Winock, *L'invention de la démocratie 1789-1914*, Paris, Seuil, 2002 ou Y. Déloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007, qui fournit une bibliographie très complète.

⁸ Cf. notamment P. Vigier, « Elections municipales et prise de conscience politique sous la monarchie de Juillet », in *La France au XIXe siècle. Etudes historiques*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973 ou C. Guionnet, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997.

⁹ E. Weber, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard 1983 [1^{ère} édition en langue anglaise 1973], p. 353. C'est en ces termes que l'auteur décrit « le passage de la politique locale traditionnelle à la politique moderne », étudié en détail dans le chapitre 15 de l'ouvrage.

d'éducation à la démocratie, d'abord sous les auspices des élites progressistes émergentes puis sous ceux de l'Etat républicain¹⁰.

La République et la « fin des notables »

La politisation démocratique se traduit, tendanciellement au moins, par l'effacement des anciens pouvoirs notabiliaires. Reprenant à leur compte une opinion largement diffusée parmi les élites républicaines de l'époque – et formulée avec passion par Léon Gambetta annonçant la venue au pouvoir, avec la République, d'un nouveau personnel politique issu des « nouvelles couches sociales »¹¹ – de nombreux historiens ont associé l'avènement puis à l'enracinement de la troisième République à la « fin des notables ». « Emancipé du Grand et des prêtres [...], le paysan républicain », écrit par exemple Maurice Agulhon, « se reconnaît de nouveaux guides dans la moyenne bourgeoisie républicaine de médecins, gens de loi, professeurs, négociants, petits industriels, qui évince les marquis et les maîtres de forges »¹². Parmi d'autres, Jean-Marie Mayeur lui fait écho, qui affirme que, « en moins d'une décennie [entre 1871 et 1879], un nouveau personnel du suffrage universel s'installe aux affaires ». Supplantant la noblesse, la bourgeoisie ancienne et les propriétaires ruraux, « avocats, médecins, professeurs, prennent leur revanche sur la société conservatrice du chef-lieu. Ils vont désormais encadrer le peuple, dont ils tiennent à se distinguer, mais dont bien mieux que les 'Messieurs' conservateurs, ils sauront satisfaire les aspirations »¹³.

On sait l'aspect simplificateur de telles affirmations – que leurs auteurs nuancent du reste eux-mêmes, le premier en avançant qu'il ne s'agit que de tendances « partielles », le second en soulignant la diversité sociale des élites de la République, à laquelle se sont ralliées des fractions de la grande bourgeoisie et de la haute administration. Concernant les charges municipales par exemple, le déclin de la noblesse a commencé dès les années 1830, date à laquelle la part des maires provenant des professions libérales et juridiques ainsi que des petits propriétaires ruraux s'est sensiblement accrue¹⁴. Comme le montre Alain Guillemin dans le cas du département normand de la Manche, les milieux dirigeants ne s'identifient que partiellement à l'aristocratie et à la grande bourgeoisie rentière : à côté de ces anciennes élites qui fondent leur suprématie sur la fortune, la distinction de leur style de vie et le prestige de leur nom, ce sont aussi des membres de la bourgeoisie moyenne en ascension sociale (diplômés de l'enseignement secondaire et de l'université accédant à des fonctions publiques, commerçants ou entrepreneurs enrichis) qui, entre 1830 et 1875, animent la vie sociale et associative départementale et consolident de ce fait leurs positions

¹⁰ Pour une discussion des travaux sur la politisation, cf. G. Pécout, « La politisation des paysans au XIXe siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et sociétés rurales*, n. 2, 1994.

¹¹ Cf. par exemple un discours prononcé à Auxerre le 1^{er} juin 1874, qui célèbre l'avènement des « couches nouvelles qui forment la démocratie », provenant du « monde des petits propriétaires, des petits industriels, des petits boutiquiers » et qui constituent l'ossature matérielle et morale de la République (reproduit dans *Discours et plaidoyers politiques*, édités par J. Reinach, Paris, Charpentier, 1881-1885, vol. IV, p. 154).

¹² M. Agulhon, « Les paysans dans la vie politique », in *Histoire de la France rurale*, Tome 3 (*Apogée et crise de la civilisation paysanne 1789-1914*), Paris, Seuil, 1976, p. 314. La formule « fin des notables » est empruntée à un essai du publiciste Daniel Halévy (*La fin des notables*, Paris, 1930), dans lequel il décrit l'échec de anciennes élites conservatrices à survivre à la fin du second Empire et à faire obstacle à l'affirmation des Républicains.

¹³ J.-M. Mayeur, *Les débuts de la IIIe République 1871-1898*, Paris, Seuil, 1973, p. 51.

¹⁴ J. George, *Histoire des maires 1789-1939*, Paris, Plon, 1989.

dans les institutions du pouvoir local¹⁵. D'autre part – nous y reviendrons bientôt – une fraction substantielle des notabilités anciennes a maintenu sa prééminence politique dans le cadre républicain en s'accommodant des nouvelles formes de la concurrence politique induites par le suffrage universel.

Il n'en reste pas moins que la troisième République a été une période d'important renouvellement des élites : elle a conforté le mouvement de démocratisation entamé depuis les années 1830 dans les sphères du pouvoir local et l'a accéléré dans celles de la représentation parlementaire et de l'Etat. Les monarchies censitaires avaient avalisé la prépondérance politique de la noblesse (à laquelle appartenaient entre 40% et 50% des députés sous la Restauration, et autour du quart sous la monarchie de Juillet) ainsi que celle de la riche propriété foncière, aristocrate ou roturière, et de la haute fonction publique (ces deux dernières catégories dominaient la chambre basse avec 80% de ses membres en 1830 et 67% en 1840)¹⁶. Le second Empire n'avait pas profondément modifié la physionomie du parlement : les professions libérales continuaient à y être sous-représentées, la petite bourgeoisie quasiment absente, alors que les fonctionnaires et les propriétaires rentiers (respectivement plus du tiers et 20% du Corps législatif en 1852) y maintenaient leur primauté¹⁷. Les victoires électorales des Républicains, à partir des élections législatives de 1876 et 1877, marquent à ce titre une nette inflexion : elles s'accompagnent de l'entrée à la Chambre de représentants des professions libérales et intellectuelles qui sont continûment près de la moitié des députés entre 1876 et 1893. Plus précisément, les avocats et hommes de loi constituent 36% de ces députés en 1876 et 30% en 1893, les médecins 7% et 11% à ces dates respectives, la proportion des journalistes et professeurs étant à peu près équivalente. Le nombre des propriétaires rentiers diminue fortement, passant de 9% à 5% dans la même période et celui des hauts fonctionnaires oscille entre 6% et 10%, soit une proportion très inférieure à celle des époques précédentes¹⁸. Des tendances similaires se retrouvent au sein du personnel gouvernemental : parmi les ministres en fonction entre 1871 et 1914, 34% sont avocats, 17% professeurs ou journalistes, 12% hauts fonctionnaires ou magistrats et seulement 1% propriétaires¹⁹.

La démocratisation des élites politiques est donc toute relative. La vulgate républicaine de l'ascension des « nouvelles couches » succédant aux notabilités obsolètes n'en offre qu'une image imparfaite et réductrice. L'accès à la classe dirigeante reste réservé aux membres de la classe supérieure. A l'échelon national, il s'ouvre toutefois aux membres de fractions de la petite et moyenne bourgeoisie en ascension sociale, par le moyen de l'éducation universitaire principalement, et qui revendiquent au nom d'un mérite attesté par leurs parcours scolaires et professionnels le droit de participer à la conduite des affaires publiques. A l'échelon des pouvoirs locaux, il concerne une

¹⁵ A. Guillemin, « Aristocrates, propriétaires et diplômés. La lutte pour le pouvoir local dans le département de la Manche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n. 42, 1982.

¹⁶ G. Chaussignat-Nogaret, dir., *Histoire des élites en France du XVIe au XXe siècle*, Paris, Tallandier, 1991, p. 288-301. Les deux dernières catégories se recoupent très fréquemment, les hauts fonctionnaires étant principalement recrutés au sein des familles notabilliaires possédantes.

¹⁷ C. Charle, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1991, p. 76.

¹⁸ M. Dogan, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de science politique*, vol. 4, n. 8, 1967. Cf. également D. Gaxie, N. Hubé, « Detours to Modernity : Long-Term Trends of Parliamentary Recruitment in Republican France 1848-1999 », in H. Best, M. Cotta, eds, *Parliamentary Representation in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford & New York, Oxford University Press, 2000.

¹⁹ J. Estèbe, *Les ministres de la République 1871-1914*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, p. 105.

gamme élargie de professions, impliquées dans les instances d'encadrement des populations (lieux de sociabilités, coopératives et associations, écoles, administrations) et en mesure pour cette raison de concurrencer les élites établies sur le terrain de l'influence sociale et du crédit politique.

Notables et professionnels de la politique

L'émergence de ces « hommes nouveaux » est allée de pair avec une modification des pratiques politiques, des techniques de mobilisation de l'électorat et des critères de la légitimité représentative. La domination des notables repose, pour reprendre les termes de Max Weber, sur leur capacité à exercer une activité politique en raison de leur aisance matérielle, du temps libre que celle-ci leur procure et de « l'estime sociale » dont ils jouissent du fait de leur appartenance ancienne à un milieu social illustre (qu'atteste notamment leur origine familiale), de leur statut honorifique et de l'adoption de « conduites de vie » conformes à ce statut²⁰. Regardant la France notabiliaire, Alexis de Tocqueville, qui fut député de l'Eure entre 1839 et 1851 et conseiller général de ce département normand de 1842 à 1851, sert souvent d'illustration à ce propos. Descendant d'une lignée aristocratique ancienne, vivant à Paris mais résidant régulièrement dans le château qu'il possède sur ses terres, il est élu dans ces dernières à une très large majorité, que le suffrage soit censitaire (il obtient par exemple 71% des suffrages aux élections législatives de 1842) ou universel (87% des voix à celles de 1849). Ces succès doivent à son rang élevé dans la hiérarchie des prestiges statutaires, l'héritage nobiliaire s'associant dans ce cas à sa position d'éminent juriste et d'intellectuel renommé ainsi qu'à sa familiarité avec les hautes sphères du pouvoir d'Etat. Ils s'expliquent aussi par l'activité soutenue qui est la sienne dans sa circonscription : œuvres de bienfaisance, intercessions auprès des administrations pour satisfaire les requêtes de ses électeurs (nominations, décorations), participation à la vie économique locale (à travers par exemple la Société d'agriculture qu'il préside), gestion des réseaux de soutien politique (agents électoraux, élus locaux affidés, organes de presse alliés, etc.)²¹. Cette combinaison entre ancrage local, puissance sociale, ascendant moral et capacité de médiation avec le centre étatique se retrouve chez les grands notables de la monarchie de Juillet étudiés par André-Jean Tudesq²² ou parmi les familles notabiliaires nettement plus modestes du département rural de la Lozère, dans le Sud de la France, qui doivent leur réputation et leur pouvoir à la possession de la fortune et au prestige du nom tout autant qu'à la détention d'un « capital clientélaire transmis et hérité de génération en génération »²³.

Comme le suggèrent ces quelques exemples, il serait abusif de rapporter l'allégeance des populations envers les notables à la seule reconnaissance passive de la « suprématie de fait des autorités sociales naturelles »²⁴. Cette allégeance est acquise et maintenue au prix d'un travail assidu d'entretien des fidélités et des loyautés auprès des électeurs (assistance privée, clientélisme), de consolidation de l'influence sur les autorités administratives (qui peuvent diriger vers la

²⁰ M. Weber, *Economie et société*, Tome 1, Paris, Plon, 1971, p. 298-299.

²¹ A. Guillemin, « Aristocrates, propriétaires et diplômés... », art. cité, p. 48-49. Sur les activités notabiliaires d'Alexis de Tocqueville, cf. aussi D. Dulong, *La construction du champ politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 66-68.

²² A.-J. Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849). Etude historique d'une psychologie sociale*, Paris, Presses universitaires de France, 1964.

²³ Y. Pourcher, *Les maîtres de granit. Les notables de Lozère du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Olivier Orban, 1997, p. 382.

²⁴ Ainsi que l'écrit André Siegfried dans son *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Imprimerie nationale, 1995, p. 89 [1^{ère} édition : 1913].

circonscription les emplois publics, les subventions et travaux collectifs) et d'attestation d'un « honneur social spécifique » (qui se manifeste par des conduites de vie distinctives et un exercice de l'activité publique conçu comme un devoir moral et social)²⁵.

Plusieurs phénomènes, au cours du XIXe siècle, ont entamé les soubassements socioéconomiques et culturels de ce pouvoir notabiliaire. Le déclin de la rente foncière, dans le dernier tiers de ce siècle, affaiblit les grands propriétaires, dont beaucoup n'ont pas procédé aux investissements nécessaires pour moderniser leurs exploitations dans les décennies antérieures de prospérité. Attirés par la vie urbaine, les professions libérales ou la haute fonction publique, et donc de plus en plus absents de leurs terres, ceux-ci en délèguent fréquemment la gestion à des régisseurs ou « fermiers ». De ce fait, « l'ancienne allégeance envers une classe gouvernante à la fois présente et active, exerçant un rôle de protection et de commandement dans tous les secteurs de la vie, tend à disparaître », au profit d'un « sentiment d'unanimisme dirigé contre le monde des riches devenu extérieur à la communauté »²⁶ ou contre leurs auxiliaires locaux qui concentrent sur leurs personnes les récriminations des paysans, quand la crise agricole atteint leurs activités et leurs revenus. Le phénomène est d'autant plus marqué que l'essor des manufactures dispersées sur le territoire rural, le développement de la petite et moyenne propriété paysanne ou celui des entreprises industrielles et commerciales urbaines favorisent la formation de nouvelles élites sociales, susceptibles de se substituer aux notables dans leurs fonctions de patronage et de direction politique des populations²⁷.

Par ailleurs, les dispositifs électoraux qui assuraient la prépondérance des notables tendent si ce n'est à devenir obsolètes au moins à perdre de leur efficacité. Avec l'instauration de la troisième République et l'épuration qui s'ensuit dans l'administration, les élites royalistes et conservatrices ne bénéficient plus de l'appui des autorités préfectorales. Elles perdent ainsi, au profit des candidats républicains, la ressource cruciale du clientélisme administratif²⁸. L'élargissement du suffrage et l'ouverture du marché des postes électifs à des « hommes nouveaux » contribuent à transformer les campagnes électorales. Face à des votants plus nombreux, plus composites socialement, souvent plus instruits et politisés au contact des élites intermédiaires qui animent la vie rurale, la notoriété notabiliaire, les liens de fidélité personnels et les pratiques de patronage qui leur sont associés ne suffisent plus à garantir l'élection. Le recours à des agents électoraux, le support d'une équipe organisée afin de solliciter les électeurs, de distribuer le matériel de propagande, d'organiser des réunions publiques, la mise en place de comités électoraux, la direction de journaux, etc., s'avèrent nécessaires pour s'imposer dans des circonscriptions qui dépassent dans leur grande majorité les 10 000 inscrits²⁹. Beaucoup des anciens notables ou de leurs héritiers sont réticents à s'engager dans

²⁵ L'expression est de Max Weber (*Economie et société*, op. cit., p. 741). Les conduites notabiliaires comme expressions d'un devoir social qui s'incarne dans des conduites de vie honorifiques (évergétisme public et patronage privé, ostentation de la puissance mais aussi du don désintéressé et du dévouement) sont très précisément étudiées, dans le tout autre contexte de l'antiquité grecque et romaine, par P. Veyne, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Seuil, 1976.

²⁶ N. Roussellier, « Les caractères de la vie politique... », loc. cit, p. 383.

²⁷ Pour une analyse plus détaillée de ces phénomènes, cf. par exemple, les chapitres 1 et 5, consacrés à la France, de D. Barjot, dir., *Les sociétés rurales face à la modernisation*, Paris, SEDES, 2005.

²⁸ Sur l'usage politique de l'administration sous la troisième République, cf. J.-P. Machelon, *La République contre les libertés ?*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976, p. 327-398. Plus particulièrement, sur le rôle de l'administration préfectorale, cf. G. Tanguy, *Corps et âme de l'Etat. Sociohistoire de l'institution préfectorale (1880-1940)*, Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 1, 2009.

²⁹ R. Huard, *Le suffrage universel en France 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, p. 260-261. Le maximum est de 30 000 inscrits en 1881 et 40 000 en 1928. Les conditions de la mobilisation électorale sont ainsi très

de telles entreprises, soit qu'elles leur paraissent déroger à leur statut, soit qu'ils ne puissent en assumer les coûts sans risquer de mettre à mal leur patrimoine, soit que leur influence restreinte aux cercles des élites locales empêche l'élargissement de leur base électorale.

Enfin, le pouvoir des notables est entamé dans ses fondements idéologiques et ses modes de légitimation. Comme le note Christophe Charle, « l'idéal d'une société hiérarchisée qui n'évolue pas, où les inférieurs reconnaissent naturellement la tutelle des supérieurs en échange des services que ceux-ci rendent aux paysans [...] n'est plus tenable dans une économie de marché, dominée par les villes, où se diffuse un modèle tout autre de mobilité sociale et de remise en cause des anciennes hiérarchies »³⁰. Cet autre « modèle de domination », substituant celui des notables, fait du mérite, sanctionné par les réussites scolaires ou professionnelles, le principal critère de la distinction sociale. Défendu par la bourgeoisie capacitaire au cours du XIXe siècle, il a soutenu ses aspirations à la promotion sociale et politique. Permettant l'intégration d'une partie des classes moyennes et des élites populaires aux classes dirigeantes, il s'est constitué en idéologie justificatrice de la République contre la conception d'un ordre social fondé sur la reproduction des richesses, des prestiges et des pouvoirs établis.

Affaiblis économiquement et contestés dans leurs privilèges, les notables sont ainsi concurrencés par de nouveaux « entrepreneurs politiques ». Ces derniers élaborent, pour leur disputer les électeurs, des technologies de la lutte politique adaptées aux ressources qu'ils sont en mesure de mobiliser dans cette lutte. Ne disposant que rarement de fortune personnelle, ils forment des cercles ou comités chargés d'organiser les activités bénévoles de leurs partisans, de gérer les opérations de propagande et les campagnes électorales, de collecter des fonds auprès de leurs supporters. Privés pour la plupart de la possibilité d'utiliser leurs biens propres afin de dispenser des faveurs clientélistes ou pratiquer le patronage privé, ils s'appuient sur les multiples associations qui encadrent désormais les populations (ligues scolaires, coopératives agricoles, sociétés de chasse et de loisir, fanfares, etc.) pour s'enraciner localement et conforter leur influence. Ils font valoir de nouvelles conceptions de la transaction électorale, non plus assise sur les dépendances et les loyautés personnelles mais sur l'adhésion à des programmes et à des visions du monde, sur des convictions et des croyances politiques – c'est-à-dire sur « l'offre de biens publics indivisibles » et non plus celle de « biens privés » individualisables³¹. L'entreprise politique tend alors à devenir collective. Ses membres sont de plus en plus dépendants des ressources qu'elle leur apporte, qu'il s'agisse des moyens de la mobilisation électorale, des réseaux au sein desquels ils trouvent leurs soutiens ou d'une identité politique commune dans laquelle puissent se reconnaître leurs électeurs. Ils sont en outre amenés à consacrer une part croissante de leur temps aux activités politiques, au fur et à mesure que celles-ci demandent une organisation administrative et des agents affectés à sa gestion, des compétences spécifiques regardant les instruments de conquête des suffrages et

différentes de celles qui prévalaient en régime censitaire. En 1846 par exemple, les trois quarts des collègues électoraux comptent moins de 600 électeurs (D. Dulong, *La construction du champ politique*, op. cit., p. 65).

³⁰ C. Charle, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, op. cit., p. 232.

³¹ M. Offerlé, « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIXe siècle », in D. Gaxie, dir., *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985, p. 166-167.

l'exercice de fonctions spécialisées dans les institutions électives nationales (parlement, appareil d'Etat) ou locales (mairies, administrations territoriales)³².

Les recompositions de la notabilité

Rapporter la politisation démocratique à un mouvement conjoint d'apparition de transactions symboliques spécifiques (l'échange idéologique et programmatique se substituant au clientélisme et au patronage) et d'autonomisation d'un personnel politique spécialisé invite à séparer nettement la figure du notable de celle de l'homme politique professionnel. Cette séparation n'est cependant pas aussi tranchée. Les membres et les héritiers des familles notablières anciennement établies sont nombreux à sauvegarder leurs positions politiques après l'instauration de la troisième République. Dans l'Ouest catholique de la France en particulier, ou dans le Massif central, les propriétaires rentiers et les nobles préservent leur hégémonie en perpétuant le système de faveurs et les moyens d'influence (à travers l'Eglise notamment) qui assurent leur assise locale. Dans ces cas, « l'institution électorale renforce les liens de domination sociale » en faisant de la loyauté politique une condition de l'accès aux ressources (emploi, charité, libéralités) dispensées par les notables³³. « Sans avoir besoin d'employer le rude procédé de l'éviction », remarque à ce propos André Siegfried dans une description de la vie politique en Normandie à la fin du XIXe siècle, « le propriétaire pèse presque toujours sur le vote de son fermier [...]. Fréquemment, le mot d'ordre du château entraînera la majorité de la commune, soit par crainte de représailles, soit par admiration béate de la fortune et du nom ». Quant aux ouvriers agricoles, ils n'ont aucune « attitude politique collective et raisonnée ; les pièces d'argent, la boisson, surtout l'influence du maître et du curé ont toujours déterminé son vote »³⁴.

Face à l'émancipation relative des paysans et à l'activisme de leurs concurrents républicains, de tels mécanismes sont pourtant insuffisants pour pérenniser le pouvoir des notables. Ceux qui y parviennent doivent le faire au prix d'une conversion aux nouvelles formes d'organisation de la lutte électorale. Le cas du baron Armand de Mackau, fils d'un ancien pair de France et ministre du second Empire, est à ce titre exemplaire. Elu conseiller général en 1858 puis député en 1866 du département normand de l'Orne, il conserve ces charges (hormis une interruption à la Chambre entre 1870 et 1876) jusqu'à sa mort, en 1918, en bâtissant une organisation qui lui permet de « rationaliser » le travail de mobilisation. Il met en place une équipe électorale permanente qui regroupe plusieurs centaines de participants (élus et personnalités locales faisant office de directeurs de campagne dans chacun des cantons de sa circonscription, agents électoraux et collaborateurs rétribués). Secrétaire général des droites parlementaires à partir de la fin des années 1880, propriétaire du *Journal d'Alençon*, il affermit son entreprise partisane par un travail continu de propagande et de pédagogie politique (présentations de programmes, publications de ses discours, commentaires des événements publics nationaux, etc.). Il n'en poursuit pas moins une « gestion patrimoniale » de sa clientèle électorale (distribution de secours et de subventions aux maires qui lui sont affidés, œuvres

³² Pour une analyse détaillée de ces dynamiques de la professionnalisation politique (énoncée ici dans des termes empruntés à M. Weber, *Economie et société*, op. cit., p. 298-299), cf. E. Phélippeau, « Sociogenèse de la profession politique », in A. Garrigou, B. Lacroix, dir., *Robert Elias. La politique et l'histoire*, Paris, La Découverte, 1997.

³³ A. Garrigou en fournit de nombreux exemples dans son *Histoire sociale du suffrage universel en France 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002, notamment p. 80-108.

³⁴ A. Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, op. cit., p. 313.

de bienfaisance, services divers à ses administrés). C'est donc à « l'hybridation » entre, d'un côté, la spécialisation politique, « le savoir-faire organisationnel et de terrain propre au politicien » professionnel et, de l'autre, « la puissance sociale et relationnelle caractéristique du notable » que le baron de Mackau doit ses succès électoraux et sa longévité politique³⁵.

Des trajectoires très différentes peuvent conduire à une hybridation similaire entre les ressources politiques spécialisées et les ressources notablières. C'est le cas de riches industriels qui s'attachent des clientèles électorales par le paternalisme usinier et la philanthropie tout en contrôlant une organisation électorale fortement structurée dans leurs « fiefs », en menant une carrière proprement politique par l'exercice continu de fonctions locales et parlementaires, en s'insérant dans les appareils républicains nationaux et en gagnant par là en influence sur ceux du pouvoir d'Etat³⁶. C'est aussi le cas des notables républicains en Corse, qui rivalisent avec les grandes familles de la notabilité insulaire en se plaçant comme elles sur le terrain du clientélisme, mais qui usent pour ce faire de leur ascendant sur les autorités administratives départementales et s'appuient sur l'organisation pyramidale des élus locaux qui composent l'ossature de leur « clan »³⁷. Plus tardivement, le parti radical dans le département provençal du Vaucluse s'agencera lui aussi autour des maires et conseillers municipaux ralliés à Edouard Daladier, aux services duquel ces derniers recourent fréquemment pour répondre aux sollicitations de leurs administrés et dont la position politique découle tout autant de leur affiliation au radicalisme que des loyautés et allégeances personnelles qu'engendre la politique des faveurs³⁸. Dans d'autres contextes, des édiles socialistes utilisent les ressources municipales (emplois, politiques d'aménagement, politiques sociales, structures d'encadrement des populations) pour se constituer un capital politique personnel de type notabiliaire³⁹. L'accès aux charges électives permet à des entrepreneurs politiques professionnalisés de disposer de biens clientélares qu'ils peuvent distribuer pour fidéliser des électeurs. Ces biens sont désormais, dans leur grande majorité, non plus des biens privés appartenant en propre à leurs dispensateurs, mais des biens publics dont l'allocation leur est déléguée en raison de leurs fonctions électives et de leur adhésion à une entreprise partisane collective. Ces phénomènes s'accompagnent de parcours de notabilisation chez des politiciens de métier étrangers au monde des anciens notables, mais qui « s'approprient certains de [leur] mode d'action politique [...] tels que la présence soutenue dans la circonscription, la familiarité avec les électeurs, l'attention aux problèmes locaux et

³⁵ E. Phélippeau, « La fin des notables revisitée », in M. Offerlé, dir., *La profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 89. Cf. également du même auteur *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

³⁶ La famille Menier, importants industriels chocolatiers dans la région parisienne, ou Léon Chiris, gros négociant en parfumerie dans les Alpes-Maritimes, en sont de bons exemples pour la période allant des années 1870 à la première guerre mondiale. Cf. respectivement N. Delalande, « Emile-Justin Menier. Un chocolatier en République », *Politix*, n. 84, 2008 et J. Basso, *Les élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes de 1860 à 1939*, Paris, LGDJ, 1968 (cité par N. Roussellier, « Les caractères de la vie politique », *loc. cit.*, p. 399).

³⁷ J.-L. Briquet, « Potere dei notabili e legittimazione. Clientelismo e politica in Corsica durante la Terza Repubblica », *Quaderni storici*, XXXII (1), 1997.

³⁸ F. Monier, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, en particulier le chapitre 4 consacré aux années 1920.

³⁹ Cf. par exemple le cas de Roubaix, grande ville ouvrière du département du Nord acquise aux socialistes dès 1892, étudié par R. Lefebvre, « Ce que le municipalisme fait au socialisme. Éléments de réponse à partir du cas de Roubaix », in J. Girault, dir., *L'implantation du socialisme en France au XXe siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

personnels »⁴⁰ ou encore les relations de patronage qui leur procurent notoriété et prestige individuels.

Ce double mouvement de professionnalisation des notables et de notabilisation des politiciens professionnels indique que les pratiques notabilliaires ne sont en rien une survivance du passé, une marque d'archaïsme ou de résistance à la politique moderne. Elles se recomposent en s'adaptant aux transformations des technologies de la mobilisation électorale et en se nourrissant des nouvelles ressources dégagées par le développement de l'action publique, locale et nationale. Plutôt qu'à la « fin des notables », c'est ainsi à la recombinaison des voies d'accès à la notabilité et à la mutation des modes de son exercice que conduisent la politisation démocratique et la professionnalisation des activités politiques.

Les formes modernes de la notabilisation

L'effacement graduel des différences entre le monde des notables et celui des politiciens de métier entraîne une homogénéisation des carrières et des pratiques politiques, qui empruntent à ces deux mondes⁴¹. La notabilité survit donc, associée dans les mêmes individus et les mêmes parcours à d'autres formes d'exercice de la profession politique, alors même que disparaissent les conditions politiques et sociales qui ont présidé à la formation de la classe des notables au sens où l'envisage l'histoire de la France du XIXe siècle. Certains analystes ont rapporté cette continuité du pouvoir notabilliaire au fonctionnement du système politico-administratif français tel qu'il s'est mis en place à la fin de ce siècle et a perduré jusqu'à l'époque contemporaine. Selon Pierre Grémion en particulier, l'action des bureaucraties étatiques ne pouvant être effective que si leurs agents disposent de relais territoriaux en mesure de faire appliquer leurs directives, elle encourage la « notabilisation » des élus locaux. Ceux-ci monopolisent les médiations entre les appareils de l'Etat et les espaces périphériques qu'ils représentent, au point de devenir les régulateurs principaux des « connexions » entre les différentes instances du pouvoir local. Ils accumulent de la sorte des ressources qui leur permettent d'asseoir leur autorité et leur légitimité vis-à-vis de leurs électeurs : intercessions auprès des administrations, orientation des financements et des opérations d'aménagements publics vers leur commune ou leur département, mais aussi reconnaissance statutaire résultant de l'accréditation de leur pouvoir par la puissance étatique. Fruit d'un long parcours de socialisation à l'intérieur des réseaux partisans locaux et des collectivités territoriales, leur « capacité d'interconnexion bureaucratique » tend à devenir une « propriété personnelle », un patrimoine politique localisé qui leur est attaché en propre. Ainsi, conclut cet auteur, « le pouvoir notabilliaire est lié non à une structure de classe à une époque donnée, mais à une structure de l'Etat qui, elle, est permanente. Les ressources du pouvoir changent, mais l'exercice du pouvoir conserve des caractéristiques constantes. Les notables passent, le système notabilliaire demeure »⁴².

De tels mécanismes sont à l'origine de la constitution de « fiefs » politiques. A l'instar de Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux et député de la Gironde de la Libération jusqu'au milieu des années 1990, des députés-maires de grandes agglomérations construisent et stabilisent une position

⁴⁰ A. Garrigou, « Clientélisme et vote sous la IIIe République », in J.-L. Briquet, F. Sawicki, dir., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

⁴¹ E. Phélippeau, « La fin des notables... », *loc. cit.*, p. 91-92.

⁴² P. Grémion, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976, p. 261. Cf. plus généralement les chapitres IX et X pour l'étude du pouvoir notabilliaire.

politique prééminente en cumulant les postes de pouvoir nationaux et locaux. Forts de leurs appuis auprès des autorités centrales et de leur situation de médiateur entre ces dernières et leur territoire, ils nouent des liens étroits d'interdépendance et de solidarité avec les organes de représentation de la société locale (groupements patronaux, associations, presse, syndicats, éventuellement Eglise) dont ils s'efforcent de défendre les revendications et de satisfaire les demandes, et qui leur apportent en retour leur soutien. Concentrant les pouvoirs de décision et de médiations des intérêts locaux, dispensateurs de services et de faveurs auprès de leurs supporters et de leurs électeurs, ils acquièrent le statut de leaders « naturels » de la communauté⁴³. Ce type d'hégémonie politique individualisée et localisée se retrouve dans d'autres grandes villes (avec notamment Gaston Defferre député-maire de Marseille de 1953 à sa mort en 1986, ou Pierre Mauroy, premier magistrat de Lille entre 1973 et 2001) mais aussi à l'échelle d'un département, voire d'une région. Le Var par exemple est dominé des années 1950 au milieu des années 1980 par Edouard Soldani, sénateur et maire de la petite ville de Draguignan, président du conseil général. Ancien résistant, militant actif du Parti socialiste (ce qui lui vaut l'appui de plusieurs de ses dirigeants, en particulier Gaston Defferre), il établit son leadership en se plaçant à la tête d'un réseau composé d'élus ruraux et de responsables des milieux laïcs (associations et syndicats enseignants, mutualité agricole, franc-maçonnerie), dont il s'attache la fidélité tout autant par le partage d'une identité partisane et de valeurs communes que par les « dépendances pratiques » (transactions clientélistes, allocation de subventions, allégeances personnelles des membres de son entourage) qu'il a instauré avec eux⁴⁴.

Peut-on pour autant qualifier de « notables » les figures politiques qui viennent d'être esquissées ? Si l'on s'en tient à une définition centrée sur le « cumul des supériorités sociales » et sur les formes d'autorité fondées sur le patronage que permet ce cumul et qu'il légitime⁴⁵, la réponse à cette question est clairement négative. Ce serait là – en plus de constituer en catégorie de l'analyse un motif courant de la dénonciation politique au nom de l'archaïsme et du manquement à la morale civique dont la notabilité serait l'expression – simplifier grandement les logiques de constitution et de préservation des « fiefs » électoraux et des positions de ceux qui les occupent. Ces phénomènes ne peuvent être analysés indépendamment des carrières de professionnalisation à l'intérieur des partis, des identités dont ces partis sont porteurs et des relations qu'ils ont nouées avec les groupes qui les soutiennent – c'est-à-dire des ressources collectives d'une organisation partisane et non simplement des ressources individualisées des élus qui les représentent. Qualifier de « notables » des élus du seul fait qu'ils sont parvenus à occuper durablement le pouvoir se révèle en outre imprécis, les raisons de leur longévité politique se révélant très variables selon les situations⁴⁶.

Toutefois, si l'on s'intéresse non plus à la notabilité comme situation mais aux pratiques politiques qui s'y rapportent, le constat s'impose de la permanence contemporaine de formes notabiliaires d'exercice du pouvoir politique. Celles-ci se manifestent d'abord à travers la prégnance des « activités de services » qui s'imposent aux hommes politiques, sous la forme du « courtage » des demandes de leurs administrés auprès des instances susceptibles de leur apporter une solution (les bureaucraties publiques et, de plus en plus depuis la décentralisation des pouvoirs locaux entamée

⁴³ J. Lagroye, *Société et politique. Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux*, Paris, Pedone, 1973.

⁴⁴ F. Sawicki, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, chapitre 3.

⁴⁵ P. Veyne, *Le pain et le cirque...*, *op. cit.*, p. 117-118.

⁴⁶ P. Garraud, *Profession, homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989.

dans la seconde moitié des années 1980, les assemblées départementales et régionales)⁴⁷ ou sous celle des échanges clientélares avec leurs électeurs, que l'analyse politique en France a longtemps minimisée mais qui reste un aspect essentiel du métier politique⁴⁸. Elle se révèle également par l'importance persistante des répertoires de la proximité, et des pratiques qui les accompagnent, dans l'accomplissement des tâches électives et la légitimation de leurs détenteurs. Comme l'ont montré plusieurs travaux récents consacrés au métier politique, les activités concrètes et quotidiennes des élus s'accordent à des impératifs de rôle composites, alliant des prescriptions professionnelles (compétence gestionnaire, savoir-faire d'appareil), politiques (référence à des idéologies et des identités partisans) mais aussi « domestiques » (présence physique sur le territoire, réponse aux doléances des électeurs, personnalisation des relations avec ces derniers)⁴⁹.

Contrairement à une opinion courante, la notabilité peut donc s'adapter aux formes contemporaines de la politique. La formation d'une classe de politiciens rémunérés pour leurs activités, qui effectuent leurs carrières au sein d'institutions spécialisées (collectivités locales, administrations publiques ou organisations partisans) et qui détiennent des compétences spécifiquement politiques (maîtrise des technologies de la mobilisation électorale, savoir-faire organisationnels, capacité de proposition idéologique) n'implique pas nécessairement la disparition du pouvoir notabiliaire. Elle a pu au contraire nourrir ce type de pouvoir, notamment parce qu'elle a encouragé l'affirmation de nouvelles notabilités qui ont acclimaté des pratiques anciennes à un métier politique profondément rénové. Sauf à limiter la notion de notable à ce qu'André Siegfried nommaient les « autorités sociales évidentes », que l'émergence au cours du XIXe siècle d'un personnel politique professionnalisé aurait progressivement évincées, rien n'interdit d'utiliser cette notion pour qualifier des configurations particulières de la domination politique, repérables dans des contextes politiques diversifiés. C'est alors aux dynamiques de la formation d'un patrimoine politique personnalisé et aux pratiques qui contribuent à le conforter (gestion particulariste des clientèles électorales, entretien des appartenances communautaires, protection des intérêts locaux, etc.), à leurs articulations à d'autres modalités d'accumulation du capital politique (à travers les trajectoires dans les bureaucraties partisans ou les administrations locales) et à d'autres registres de légitimation (par la valorisation d'une compétence gestionnaire par exemple) qu'il convient de s'attacher, plus qu'aux propriétés constitutives de la notabilité – bref, aux pratiques qui caractérisent cette dernière, aux trajectoires et au processus de la notabilisation, plus qu'à ce que recouvre la catégorie de notables.

Jean-Louis BRIQUET

Directeur de recherche CNRS

⁴⁷ On trouve des illustrations de ces aspects concrets et « domestiques » du métier d'élu dans, notamment : E. Kerrouche, « Usages et usagers de la permanence du député », *Revue française de science politique*, 50 (2), 2009, M.-T. Lancelot, « Le courrier d'un parlementaire », *Revue française de science politique*, 12 (2), 1962, P. Le Lidec, « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique », *Sociologie du travail*, 50 (2), 2008, O. Nay, « La politique des bons offices. L'élu, l'action publique et le territoire », in J. Lagroye, dir., *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

⁴⁸ Pour un exemple éloquent, cf. le cas de la ville de Marseille étudié par C. Mattina, « Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », *Politix*, n. 67, 2004.

⁴⁹ Parmi une importante bibliographie, cf. C. Le Bart, « Les nouveaux registres de légitimation des élus locaux », in Bidegaray, S. Cadiou, C. Pina, dir., *L'élu local aujourd'hui*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009 ou R. Lefebvre, « La proximité à distance. Typologie des interactions élus-citoyens », in C. Le Bart, R. Lefebvre, dir., *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP)
Université Paris 1 – Département de science politique
14 rue Cujas
75005 Paris (France)

+33 (0)1 40 46 28 28

jean-louis.briquet@univ-paris1.fr

(janvier 2013)